

Association sportive du collège de Saint Romain (ASCSR)



Le collège propose à tous les élèves de pratiquer une ou plusieurs activités sportives au sein de l'association sportive, de façon volontaire et durant le temps du midi, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les activités sont: Basket, Handball, Foot extérieur, Tennis de table et Step / Musculation. Chaque activité sera proposée chaque jour de la semaine.

Les entraînements ont lieu entre 12h00 et 13h00.

En ce début d'année, le protocole nous autorise à brasser les élèves, mais uniquement au sein du même niveau de classe (6ème entre eux etc ...). Pour cette raison, les élèves ne pourront venir qu'un seul jour par semaine. Nous nous réservons le droit de modifier ce fonctionnement au regard des consignes que nous serons amenés à recevoir, en lien avec l'évolution de la pandémie.



Le planning suit aujourd'hui l'organisation suivante :

Lundi : 4è / Mardi : 5è / Jeudi : 6è / Vendredi : 3è

Pour que votre enfant soit inscrit, vous devez compléter l'autorisation parentale ci-dessous, votre enfant devra lire et signer la charte du sportif en fin de document et nous vous demandons la somme de 10€ (+ 5€ par enfant supplémentaire d'une même fratrie) à régler de préférence par chèque, à l'ordre de « ASCSR ».

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) père, mère, tuteur, responsable

légal (1) autorise l'élève né (e) le en

classe de à participer aux activités et à la vie de l'Association Sportive du collège.

Fait à le

Signature du représentant légal

CHARTRE DU SPORTIF

Adhérer à l'association sportive du collège implique un engagement à respecter son règlement intérieur. L'élève adhérent doit donc :

1. Se conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre, ses adversaires, ses partenaires, les encadrants adultes et les installations
3. S'engager à venir pratiquer régulièrement
4. S'engager à passer avant et après la pratique devant l'enseignant responsable de l'appel pour signaler sa présence
5. Refuser toute forme de violence et de tricherie
6. Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises

Signature de l'élève

CADRE RÉSERVÉ À L'ASCSR

Paiement

Liquide

Chèque
(nom si différent de l'élève)